

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12631**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Energie et Génie Climatique, spécialité Développement Durable

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'Université, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

227 Energie, génie climatique, 200 Technologies industrielles fondamentales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cette spécialité Développement Durable a pour objectif de former des cadres intermédiaires capables d'apporter une solution aux défis que pose la consommation énergétique dans deux secteurs : la production industrielle et le bâtiment. Elle propose deux parcours de formation :

BME (Bâtiment et Maîtrise de l'Energie)

Les entreprises du BTP, les collectivités locales, les maîtres d'œuvre doivent prendre en compte le coût sans cesse croissant de l'énergie, le respect de l'environnement, la gestion de l'eau...Par ailleurs, la haute efficacité énergétique accessible aux constructions et réhabilitations et la libéralisation des marchés énergétiques et électriques permettent d'envisager une intégration d'appareils producteurs d'énergie aux bâtiments.

Le professionnel issu de la formation définit les possibilités de diminution de consommation énergétique des bâtiments. Il organise la mise en place des appareils de production d'énergie et d'électricité ; il en assure le suivi et en gère la maintenance. Il propose continuellement les améliorations à mettre en œuvre. Sa formation lui permettra de faire face aux nouvelles technologies énergétiques et à l'évolution du secteur de l'énergie.

Polyvalent, dans une collectivité locale, chez un prestataire de services, il est amené à gérer un projet ou à suivre un chantier. Chez un fournisseur ou un fabricant d'équipements, il assure la promotion, la diffusion et la maintenance des appareils énergétiques. Dans ces mêmes emplois, il peut être amené à intégrer un bureau d'études et à assister un ingénieur développement.

GIE (Gestion Industrielle de l'Energie)

Les secteurs gros consommateurs d'énergie, quelque soit le domaine de production (sidérurgie, métallurgie, aéronautique, nucléaire, ferroviaire, automobile, les industries de procédés manufacturiers ou continus) commencent à mesurer l'intérêt d'une démarche de Développement Durable et d'optimisation de la consommation en énergie. Le coût croissant de l'énergie va rendre incontournable, dans les années à venir, la prise en compte de la génération de la récupération et de la gestion des énergies.

Le professionnel issu de la formation définit et optimise les moyens à mettre en œuvre pour maintenir ou améliorer les performances de l'appareil productif en termes de consommation d'énergie, coûts de maintenance et de taux d'utilisation des machines. Il participe aux projets d'investissements en équipements productifs nouveaux et dans l'utilisation d'énergies renouvelables ou issues de nouvelles technologies. Suivant le domaine d'application, il assure une fonction préventive, corrective, de recherche ou de sensibilisation dans les domaines d'économie d'énergie et d'impact environnemental.

Il est polyvalent dans un service interne de maintenance et plutôt spécialisé chez un prestataire de services. Il peut aussi négocier et gérer le budget énergie et participer aux réflexions menées sur la politique énergétique de son entreprise. L'activité nécessite une collaboration avec les différents services de l'entreprise, les clients, les fournisseurs et les sous-traitants.

Socle commun de compétences

Le diplômé est capable de communiquer dans le milieu professionnel et sait exposer un projet. Il maîtrise les nouveaux outils informatiques de recherche documentaire et de communication [M11]. Il sait communiquer à l'oral et à l'écrit en anglais dans le milieu professionnel spécifique [M12].

Sa connaissance de l'entreprise lui permet de s'intégrer rapidement et mener à bien son travail [M13]. Il intègre dans son travail et ses projets les contraintes réglementaires liées au développement durable et à l'environnement en mettant en œuvre une stratégie de gestion adaptée [M14].

Il sait gérer les énergies et les transferts d'énergie [M21].

Il sait mettre en œuvre les moyens de production d'électricité [M22] et d'énergie thermique [M23] liés à l'environnement local : gisements solaire, éolien, souterrain...

Il connaît les technologies énergétiques émergentes afin de mieux assimiler leurs évolutions et de pouvoir envisager leur utilisation [M24].

Parcours BME

Dans le domaine de la construction et du bâtiment, le diplômé sait appréhender les impacts environnementaux [M31 B].

Il maîtrise les principes et la nature des échanges thermiques dans le bâtiment et les normes de ce domaine d'activités [M32 B] ainsi que les méthodes et outils de diagnostic thermique [M33 B].

Il sait gérer les flux entrants et sortants [M34 B].

Parcours GIE

Dans le domaine industriel, le diplômé maîtrise et sait mettre en œuvre les outils de diagnostic énergétique [M31 I].

Sa connaissance des principaux éléments constitutifs des chaînes de production lui permet de faire les choix adaptés [M32 I]. Il assure la fiabilité des mesures d'énergie et de régulation industriels. Il finalise la durabilité des chaînes de production. Il intègre à ses choix les possibilités de récupération d'énergie [M33 I].

Le diplômé sait évaluer les conséquences de ses décisions dans les domaines de la maintenance grâce à sa connaissance des règles de sécurité envers les personnes et l'environnement [M34 I].

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Parcours BME : Les entreprises du BTP, les collectivités locales, les petites et moyennes entreprises, les fabricants du secteur des énergies. La codification la plus proche de la nomenclature CNIS serait

227 : Energie, génie climatique,
groupe de spécialités : m.

Parcours GIE : Les services de maintenance et de production des entreprises ou établissements de tout secteur d'activités. La codification la plus proche de la nomenclature CNIS serait

200 Spécialités pluri techniques de production
groupe de spécialités : m.

Responsable énergies
Assistant ingénieur énergie
Assistant ingénieur environnement.
Responsable « études et investissements »
Consultant maîtrise des énergies et énergies nouvelles.
Chargé d'affaires en énergétique

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1503 : Intervention technique en laboratoire d'analyse industrielle

D1407 : Relation technico-commerciale

F1106 : Ingénierie et études du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les enseignements de la Licence Professionnelle sont organisés en 5 Unités d'Enseignement (UE).

L'unité d'enseignement n°1 apporte une formation visant à faciliter la maîtrise et l'utilisation des techniques de communication qu'elles soient de langue française ou étrangère (anglais) et des outils nécessaires au management.

L'unité d'Enseignement n°2 apporte les fondements généraux de la generation d'énergie : énergies renouvelables et nouvelles technologies ainsi que les savoir-faire associés.

L'unité d'Enseignement n°3 apporte les bases indispensables de chaque parcours.

Les unités d'Enseignement n°4 et 5 sont spécifiques, respectivement, au projet tuteuré et au stage.

Durée du stage : 12 à 16 semaines

UE 1 : Management, communication

- M 11 : Techniques de communication : Sciences de la communication ; outils d'information et communication (TIC)
- M 12 : Langue étrangère : Maîtrise de l'anglais dans l'expression orale et écrite, anglais technique
- M 13 : Connaissance de l'entreprise : Economie d'entreprise, gestion de projets
- M 14 : Projet et Environnement : management environnemental

UE 2 : Energies renouvelables - Nouvelles technologies énergétiques

- M 21 : Gestion des Energies : gestion des flux et transferts
- M 22 : Production d'énergie électrique : solaire, éolien
- M 23 : Production d'énergie thermique : solaire thermique, géothermie...
- M 24 : Nouvelles technologies énergétiques : piles à combustibles, cogénération...

Parcours BME

UE 3 : Bâtiment et Maîtrise de l'Energie

- M 31 B : Bâtiment et Environnement : urbanisme, architecture bioclimatique et à énergie positive
- M 32 B : Thermique du bâtiment : transferts, réglementation, normes, labels
- M 33 B : Diagnostic énergétique
- M 34 B : Gestion des fluides : climatisation, gestion de l'air, rejets

Parcours GIE

UE 3 : Gestion Industrielle de l'Energie

- M 31 I : Techniques avancées de diagnostic énergétique, contrôle et optimisation de la consommation .contrôle : Capteurs et acquisition de données ; traitement du signal ; chaînes de mesure industrielles ; capteurs intelligents ; étalonnage
 - M 32 I : Critère de choix des équipements et des procédés à haute performance énergétique ; imagerie infrarouge ; normes ; réglementations techniques
 - M 33 I : Outils de la récupération d'énergie, échangeur
 - M 34 I : Gestion des déchets et des rejets récupération et recyclage
- Délivrance du diplôme :

La Licence Professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une **moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tuteuré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.**

La compensation entre les éléments constitutifs d'une unité d'enseignement d'une part, et les unités d'enseignement d'autre part, **s'effectue sans note éliminatoire.**

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, **les unités d'enseignement** dans lesquelles la **moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables.**

Le diplôme est **délivré par le Président de l'Université sur proposition du jury de délivrance**, d'après l'ensemble des notes et appréciations obtenues durant la formation académique, les projets tuteurés et le stage.

Le jury constitué en vue de la délivrance du diplôme est désigné par le Président de l'Université. Il est composé d'enseignants chercheurs, d'enseignants, de chargés d'enseignement et de personnalités extérieures exerçant des fonctions en relation étroite avec la spécialité pour au moins le quart et au plus la moitié des membres.

Obtention du diplôme par la VAE.

Les conditions d'obtention sont spécifiées par la loi et précisées par les modalités votées par l'université.

Le diplôme est obtenu par examen de dossier, expertise et soutenance devant le jury. Le candidat doit faire preuve de ses compétences dans l'ensemble des modules constituant le contenu de la formation.

Validation partielle du diplôme :

Le bénéfice de l'acquisition d'une composante (unité) par la VAE ou par la formation ne peut être garanti que dans la durée de vie du diplôme ;

Cependant, la capacité/compétence correspondante est acquise à vie.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels
En contrat de professionnalisation	X	Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 7 janvier 2011 d'habilitation du diplôme n°20100689

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret N° 2002-590 du 24 avril 2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-valenciennes.fr>

<http://www.univ-valenciennes.fr>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-valenciennes.fr/IUT>

<http://www.univ-valenciennes.fr/ISTV>

Lieu(x) de certification :

Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis : Nord-Pas-de-Calais Picardie - Nord (59) [Le Mont Houy]

Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, Le Mont Houy, 59313 Valenciennes CEDEX 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis - Institut Universitaire de Technologie / Institut des Sciences et Techniques de Valenciennes - Le Mont Houy, 59313 Valenciennes CEDEX 9

Historique de la certification :